

VILLE DE PORTNEUF

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DEMANDE DE DÉROGATION

Prenez avis que, lors de la séance ordinaire du 12 novembre 2018, à 19h30, à l'hôtel de ville située au 297, 1^{re} Avenue, Portneuf, aura lieu une assemblée publique pour consultation relativement à une demande de dérogation mineure.

La demande de dérogation mineure concerne l'immeuble situé sur le lot 2 979 880 sis au 2001, St-Charles, portant le matricule 0077-94-8965.

La demande de dérogation mineure consiste à permettre une marge de recul arrière pour le bâtiment complémentaire à 2.3 mètres au lieu de 9.0 mètres afin d'autoriser une reconnaissance de droits acquis d'une superficie de ½ hectare en vertu des articles 101 et 103 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec.

Les personnes qui ont un intérêt peuvent faire leurs représentations au conseil lors de cette assemblée. Les dossiers de cette demande sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité durant les heures ordinaires de bureau.

DONNÉ à Ville de Portneuf, ce 26 octobre 2018.

France Marcotte
Greffière